

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 mars 2011

Président : Monsieur François de MAZIERES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER (pouvoir de M. Jean-Luc PESSEY), M. Jean-Jacques LASSERRE, M. Jacques BELLIER (pouvoir de Mme Frédérique KIBLER), M. Patrick CONFETTI, M. Michel COLIN, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN (pouvoir de M. Roland de HEAULME), Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS (pouvoir de M. Alain-Louis MIE), M. Christian JOUANE (pouvoir de M. Hervé HOCQUARD), M. Jean-Philippe MALLE, Mme Martine ARNAL, M. Olivier COLLO, M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET, M. Jean-Roch GAILLET, Mme Dominique CONORT, M. Kamel EL FEDIL, M. Pierre-Yves STUCKI, Mme Pascale RENAUD, M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET, Mme Nathalie KRAMER, M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, M. Philippe NOYER, Mme Dana SOLECKI, M. Edmond GRONDIN, M. Christian MAMY, M. Frédéric BUONO, M. Guy HEMET, M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, Mme Marie-Annick DUCHENE, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de M. Laurent DELAPORTE), M. Thierry VOITELLIER, M. Michel BANCAL, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS (pouvoir de Mme Marie BOELLE), M. Arnaud MERCIER, Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, M. François LAMBERT, Mme Christine de la FERTE, Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, Mme Pascale ROCHERON, M. Michaël THOMAS.

Absents excusés : M. Hervé HOCQUARD (pouvoir à M. Christian JOUANE), M. Alain-Louis MIE (pouvoir à Mme Véronique BANULS), M. Jean-Luc PESSEY (pouvoir à M. Jean-Marc LE RUDULIER), Mme Frédérique KIBLER (pouvoir à M. Jacques BELLIER), M. Michel SAPORTA, Mme Marie BOELLE (pouvoir à Mme Magali ORDAS), M. Laurent DELAPORTE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Erik LINQUIER, M. Roland de HEAULME (pouvoir à M. Olivier LEBRUN).

Secrétaire de séance : M. Kamel EL FEDIL

Date de convocation : 22 mars 2011

Date d'affichage de la convocation : 23 mars 2011

Nombre de conseillers en exercice : 72

Nombre de membres présents : 63

N° de l'ordre du jour :

2011.03.12 : Fonds de concours à la commune des Loges-en-Josas pour l'aménagement d'un parking de la gare « Petit Jouy-les-Loges »

M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5216-5 VI,

Versailles Grand Parc a été saisie par les élus de la commune des Loges-en-Josas sur la question des aires de stationnement à proximité de la gare Petit-Jouy-les-Loges dans le cadre de ses compétences relatives à la gestion et l'organisation des transports et des déplacements d'une part et à la création ou l'aménagement et la gestion des parcs relais d'intérêt communautaire d'autre part.

Deux aires de stationnement ont été aménagées par la commune des Loges-en-Josas, à proximité de la gare du Petit-Jouy, afin de permettre aux usagers des transports collectifs de pouvoir stationner leurs voitures.

Ces aires de stationnement sont implantées sur les parcelles suivantes :

- o Parcelle AB0074 située rue du Petit-Jouy sur la commune des Loges-en-Josas, capacité de stationnement d'environ une dizaine de voitures,
- o Parcelles AC0001 - AC0002 situées sur la RD446 (rue Charles de Gaulle) sur la commune des Loges-en-Josas, capacité de stationnement d'une trentaine de voitures environ,

L'insatisfaction des usagers due au mauvais état de ces parkings (nids de poule, ruissellement,...) a encouragé la commune des Loges-en-Josas à engager des travaux d'aménagement.

Versailles Grand Parc et les communes desservies par la gare du Petit-Jouy-les-Loges ont en effet engagé une réflexion sur le devenir du parking de la gare et son aménagement.

A ce jour, les parcelles utilisées pour le stationnement de rabattement vers la gare du Petit-Jouy-les-Loges sont propriété du Conseil Général des Yvelines. La procédure de rétrocession des parcelles « Déviation RD 938 » engagée par le conseil général permettrait aux communes une possible acquisition de ces parcelles, voire d'autres parcelles à proximité de la gare, parcelles qui pourraient faire l'objet d'un aménagement plus durable.

A court terme, Versailles Grand Parc et la commune des Loges-en-Josas ont donc choisi de procéder à un réaménagement des parkings de la gare du Petit-Jouy-Les-Loges.

Le montant des travaux de terrassement et de surfacage réalisés les 28 et 29 octobre 2010 par la commune des Loges-en-Josas sur le parking situé rue du Petit-Jouy s'élève à 5 579 € HT.

Un devis estimatif du coût des travaux de terrassement et de surfacage du parking situé rue Charles de Gaulle (RD 446) a été réalisé par la commune du Petit-Jouy-Les-Loges. Le coût des travaux est estimé à 7 729 € HT.

Le coût total pour l'aménagement des deux parkings est donc de 13 308 € HT. Le montant proposé du fonds de concours est de 6 650 €.

Il est rappelé que l'article L.5216-5, alinéa VI autorise l'octroi de fonds de concours entre les communes et la communauté d'agglomération dont elles sont membres afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'équipements. L'aménagement d'un parking correspond à un équipement de voirie.

Les conditions d'octroi de cette participation financière sont strictes, puisque le fonds de concours versé ne peut excéder la part de financement assuré, hors subventions, par le bénéficiaire du fonds de concours. La TVA doit être déduite du calcul s'il s'agit de la réalisation d'un équipement.

De plus, le fonds de concours suppose une délibération concordante de la communauté d'agglomération et de la commune concernée.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
Le Conseil communautaire :

- 1) *décide d'attribuer un fonds de concours de 6 650 € à la commune des Loges-en-Josas, pour l'aménagement de deux parkings rue du Petit Jouy et rue Charles de Gaulle à proximité de la gare Petit-Jouy-Les-Loges ;*
- 2) *dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2011 de Versailles Grand Parc sur l'imputation DEPL-815-204141 ;*
- 3) *dit que cette décision sera notifiée à la commune des Loges-en-Josas ;*
- 4) *précise que le versement interviendra en une fois après délibération de la commune des Loges-en-Josas et sur présentation des factures acquittées par le comptable de la commune ;*
- 5) *autorise le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette délibération.*

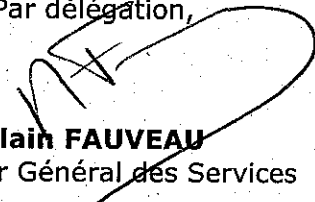
Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.

Nombre de votants : 63

Suffrages exprimés : 70 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Pour le Président,
Par délégation,



Alain FAUVEAU
Directeur Général des Services

